



Permis de conduire

Par Vince007

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'une rétention de permis pour excès de vitesse, arrivant à terme le 14 août 2023.

Le 27 juillet 2023, J'ai déposé sur le site ANTS toutes les pièces nécessaires à la récupération de mon permis, y compris l'avis du médecin agréé.

Depuis cette date, mon dossier est toujours en cours d'instruction.

Personne n'est joignable sur le serveur vocal ANTS. La seule indication que j'ai pu obtenir est le délai moyen d'étude des demandes en Sarthe, soit 43 jours.

Ma question est donc la suivante:

Puis je conduire en présentant toutes les pièces justificatives, sachant que je devrais pouvoir conduire à nouveau depuis le 14 août, et que je ne comprends pas pourquoi je devrais subir les délais administratifs de gestion des demandes de permis qui ne m'incombent pas.

A ce jour, ma durée de rétention est de 5 mois, au lieu de 4!

Vous remerciant de vos réponses